

## LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

La VAE est un moyen de faire reconnaître les acquis de son expérience pour obtenir un diplôme ou une certification professionnelle, partiellement ou dans sa totalité.

Vous pourrez accéder à une certification ou à un diplôme sans passer par la formation initiale et le contrôle traditionnel des connaissances.

### Les étapes d'une VAE :

- **Je m'informe sur mon projet VAE**  
Tout commence par une phase d'information où vous vous renseignez en détail sur la démarche VAE et son adéquation avec votre projet professionnel en contactant le SFCA ([vae@univ-perp.fr](mailto:vae@univ-perp.fr)).
- **Je constitue mon dossier de recevabilité (livret 1) et je le dépose sur la plateforme Ecandidat SFCA selon la procédure transmise par mail.**  
La plateforme de dépôt des demandes de recevabilité sera ouverte pour l'année universitaire 2025-2026 du 30 avril 2025 au 30 janvier 2026.
- **J'attends la réponse de la commission pédagogique sur ma recevabilité**  
La troisième étape est un moment d'attente : une commission pédagogique examine votre dossier et statue sur sa recevabilité (délai de réponse sous 2 mois).
- **Je choisis d'être accompagné(e) ou non**  
Si votre candidature est acceptée, vous avez alors le choix de bénéficier ou non d'un accompagnement pour la suite du processus.  
**Attention, si vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement :**  
**En cas de financement via France Travail, l'OPCO, le CPF, l'employeur ou autre, il faudra tenir compte des délais de traitement et de prise en charge de votre formation.** En effet, sans le retour de l'attestation de prise en charge de l'organisme financeur avant la date du 1<sup>er</sup> atelier collectif, nous ne pourrons pas vous y inscrire et vous devrez attendre la prochaine date proposée (cf les dates des ateliers dans la partie accompagnement VAE de ce document).
- **Je demande un devis et organise le financement**  
Vient ensuite la phase pratique où vous demandez un devis et organisez le financement de votre démarche VAE.
- **Je rédige mon dossier de validation Livret 2**  
Cette étape est suivie par la rédaction du dossier de validation, ou livret 2, qui est le cœur de votre démarche VAE. Ce document détaille en profondeur vos expériences et compétences en faisant le lien avec les attendus du diplôme visé. Je dépose mon livret 2 et ses annexes sur la plateforme pédagogique de l'université MOODLE
- **J'auditionne devant le jury**  
L'avant-dernière étape est cruciale : vous présentez votre dossier devant un jury lors d'une audition. C'est l'occasion de mettre en valeur votre parcours et vos compétences.
- **Je reçois le résultat de mon audition : validation totale, partielle ou refusée**  
Enfin, le jury rend sa décision. Trois issues sont possibles : une validation totale qui vous accorde la certification visée, une validation partielle qui reconnaît une partie de vos compétences, ou un refus de validation.

## Le calendrier 2025-2026

### ➤ Dernier délai de remise du livret 2 :

Pour le jury du mois d'avril 2026 : jeudi 19 mars 2026 à 23h59

Pour le jury du mois de juin 2026 : jeudi 21 mai 2026 à 23h59

### ➤ Date prévisionnelle de l'audition devant le jury du mois d'avril 2026 :

*Du 7 au 20 avril 2026*

### ➤ Date prévisionnelle de l'audition devant le jury du mois de juin 2026 :

*Du 08 au 19 juin 2026*

## L'accompagnement VAE 2025-2026

**Les étapes globales de l'accompagnement – Durée : 12 heures**

### Notre méthode :

L'Université de Perpignan, via le SFCA, propose un programme d'accompagnement aux candidats qui souhaitent s'engager dans une démarche de VAE en mettant toutes les chances de réussite de leur côté. L'accompagnement consiste en un appui méthodologique et pédagogique à la description et à l'analyse de l'expérience du candidat, ainsi qu'à la formalisation de ses connaissances, aptitudes et compétences acquises au regard du diplôme visé.

Notre méthodologie d'accompagnement s'appuie sur une expérience terrain diversifiée, enrichie du retour des candidats dans leurs démarches de validation et de la confrontation de l'expertise de spécialistes du domaine.

Elle combine des étapes individuelles et collectives qui favorisent des phases de réflexion, d'écriture et des séances collectives qui permettent aux candidats de bénéficier de la dynamique du groupe et de l'effet miroir d'une mise en commun des techniques.

### ➤ Atelier collectif N°1 – Méthodologie du retour sur compétences – Durée 4h30 :

#### **Présentiel OU Distanciel**

- Retour sur la démarche VAE et présentation des normes universitaires,
- Méthodologie d'élaboration du livret 2,
- Aide à la problématisation des situations rencontrées, faire ressortir les idées essentielles et démarrer la rédaction du thème,
- Questions- réponses.

**Dates prévisionnelles des ateliers en présentiel (ou distanciel visioconférence (ZOOM obligatoire)) :**

Atelier Collectif N°1-Groupe 1 Vendredi 3 octobre 2025 de 8h30 à 13h00  
Atelier Collectif N°1-Groupe 2 Vendredi 12 décembre 2025 de 13h30 à 18h  
Atelier Collectif N°1-Groupe 3 Vendredi 13 février 2026 de 8h30 à 13h00

➤ **Accompagnement individuel – Durée 4h00 :**

**Les dates sont co-définies par l'Accompagnant et l'Accompagné(e), à leur convenance, dans la limite de 4h jusqu'à la date de dépôt du livret 2. Rendez-vous physique (sur le Campus ou hors Campus), rendez-vous en visioconférence (Skype, Zoom etc..), par téléphone, par mail, au choix. Pas de planning prévisionnel.**

- Retour sur l'analyse du diplôme retenu,
- Approfondissement et pistes à creuser,
- Méthodologie d'élaboration du dossier final : Cohérence du thème, mise en forme, utilisation des annexes,
- Appréciations et supervision permettant d'améliorer la rédaction du dossier.

➤ **Atelier collectif N°2 – Soutenance orale - simulation d'audition jury – Durée 3h30 :**

**Présentiel OU distanciel**

- Audition et conseils de présentation,
- Echanges et commentaires sur le fond et la forme,
- Retour sur le déroulement du jury.

Atelier Collectif N°2-1 vendredi 27 mars 2026 de 8h30h à 12h,  
Atelier Collectif N°2-2 vendredi 29 mai 2026 de 8h30 à 12h.

**A SAVOIR :**

Si le candidat rencontre des difficultés pour se déplacer, l'accompagnement peut être effectué à distance (entretien téléphonique, échange de mail, Visio...).

**L'audition par le jury VAE ne pourra s'effectuer qu'en présentiel sur le campus principal de l'UPVD.**

## MEMO VAE

***La Validation des Acquis de l'Expérience  
(Loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002),***  
*permet à toute personne qui justifie d'une activité professionnelle ou bénévole en lien avec le diplôme sollicité de se voir reconnaître tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention du diplôme.*  
*Il s'agit donc d'une procédure **de certification**.*

Références :

- [Art. L.613-3 et L.613-4 du Code de l'éducation](#)
- [Art. R.613-32 à R.613-37 du Code de l'éducation](#)

### Mes dates à retenir :

*Attention, les candidats seront positionnés sur l'audition du mois d'avril ou de juin en fonction des dates d'obtention de recevabilité (candidats sans accompagnement) ou des dates d'inscription à l'atelier collectif N°1 (candidats avec accompagnement).*

	<b>Audition au Jury d'avril 2026</b>	<b>Audition au Jury de juin 2026</b>
<b>Atelier collectif N°1 (sous réserve de la capacité d'accueil)</b>	Vendredi 3 octobre 2025 Ou Vendredi 12 décembre 2025	Vendredi 12 décembre 2025 ou Vendredi 13 février 2026
<b>Date butoir de dépôt livret 2</b>	Jeudi 19 mars 2026	Jeudi 21 mai 2026
<b>Atelier collectif N°2</b>	Vendredi 27 mars 2026	Vendredi 29 mai 2026

### Mes contacts :

Référente VAE : Caroline Tronyo  
[caroline.tronyo@univ-perp.fr](mailto:caroline.tronyo@univ-perp.fr)

Gestionnaire administrative et financière : Laëtitia Colom  
[laetitia.colom@univ-perp.fr](mailto:laetitia.colom@univ-perp.fr)

Chargée de l'accompagnement VAE et plateforme MOODLE  
[helene.mary@univ-perp.fr](mailto:helene.mary@univ-perp.fr)

Gestionnaire financière, facturation et suivi OPCO : Pascale Fite  
[pascale.fite@univ-perp.fr](mailto:pascale.fite@univ-perp.fr)

**MAIL GENERIQUE :** [vae@univ-perp.fr](mailto:vae@univ-perp.fr)

document révisé le 02/01/26